

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 13 janvier 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de La Neuville Chant d'Oisel, dûment convoqué le 09 janvier 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Julien DEMAZURE, Maire

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 8

Votants : 10

Etaient présents : Monsieur Julien DEMAZURE, Madame Marie-Christine DUCHEMIN, Monsieur Olivier ANNE, Madame Marie-Lise FÉMEL, Madame Odile LÉCLUSE, Madame Catherine PESQUET, Madame Virginie VINCENT et Monsieur Cédric BAZILE formant la majorité des membres en exercice.

Absents et excusés : Madame Sabine DEMAZURE (a donné pouvoir à Mme Virginie VINCENT), Monsieur Géry BRISBOUT (a donné pouvoir à Mme Marie-Christine DUCHEMIN), Madame Sandrine LEHÉRICEY, Monsieur Lionel MULOT, Madame Vanessa LABBÉ et Monsieur Benjamin SÉMARD

Absents : Monsieur Louis GUIRADO

Le quorum est constaté. M. Le Maire décline les pouvoirs et ouvre la séance.

Madame Marie-Lise FÉMEL est désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h45

* * * * *

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 26 novembre 2025

Madame Odile LÉCLUSE souligne que sa demande de polyvalence des agents administratifs de la Mairie ne figure pas dans le compte-rendu de la séance du 26 novembre 2025. Elle avait souhaité que les agents administratifs puissent être en mesure de répondre aux demandes plus spécifiques des administrés en matière d'urbanisme.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

* * * * *

Délibération N°001/2025 relative à la décision modificative N°4 – Exercice budgétaire 2024

Monsieur Le Maire explique que le Conseil Municipal avait inscrit la somme de 55 691,91€ avait été inscrite au Chapitre 66 intitulé Charges financières, mais que les taux variables des emprunts de la Commune ont été plus élevés que prévu. Il est donc nécessaire d'adopter une Décision modificative afin de régulariser la situation.

A la vue de ces éléments, le Conseil Municipal décide d'adopter la Décision modificative suivante en dépenses de Fonctionnement :

- Article 60623 Chapitre 011 Charges à caractère général : - 5 037,71€€
- Article 66111 Chapitre 66 Charges financières : + 1 934,44€
- Article 6618 Chapitre 66 Charges financières : + 3 103,27€

VOTE : Adopté à l'unanimité

* * * * *

La séance est levée à 21h00

Madame Marie-Lise FÉMEL
Secrétaire de séance

Julien DEMAZURE
Maire



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Julien Demazure', written over a large, light blue circular stamp that is partially obscured by the signature.